

CORRESPONDANTS DE NUIT À RENNES

JEAN-YVES GÉRARD est conseiller municipal à Rennes. La mise en place de correspondants de nuit répond, selon lui, à une faiblesse des services publics, et met en jeu un nouveau service pour une bonne gestion du territoire. Présentation et brève reprise du débat engagé lors de l'atelier.

Chaque nuit, à Rennes, de 22 heures à 5 heures, deux équipes de deux correspondants de nuit interviennent chacune sur un quartier de 1 400 logements. Elles tiennent un carnet de bord minutant les tournées, apportant des notes d'ambiance sur tel ou tel square et expliquant les interventions réalisées. Un fax adressé dès le lendemain au bailleur social décrit les problèmes techniques rencontrés la nuit. Les sociétés de maintenance et la société gestionnaire de l'éclairage public sont appelées la nuit pour intervention immédiate si possible.

LA MISE EN PLACE CONCERTÉE D'UN SERVICE ADAPTÉ APRÈS EXPÉRIMENTATION

La vie des locataires est perturbée par des faits, des situations, des événements qui ne relèvent pas de catégories juridiques ou techniques susceptibles de mobiliser l'intervention des services publics (atroupement de jeunes, ivrognes) sans compter que les services publics ne répondent pas bien aux problèmes itératifs. La nuit voit se creuser les contradictions, s'alourdir les solitudes, s'affirmer les oppositions culturelles. D'ailleurs, 63 % des faits de délinquance interviennent la nuit. La sécurité et la tranquillité ne peuvent être octroyées, décidées pour les habitants. Elles ne peuvent être que construites et produites avec eux. Les habitants ont donc vocation à devenir cofinanceurs du service, donc coproducteurs de sa forme et de ses modalités pratiques, « copropriétaires » de sa réalité. La mise en place du service des correspondants de nuit a ainsi suivi le vote des habitants après une étape expérimentale en 1994/1995.

En 1994, les bailleurs sociaux ont expérimenté gratuitement le service, avec la perspective en cas de vote favorable d'avoir à prendre en charge un quart du prix. Mais 32 % seulement de votes exprimés par les habitants, c'était insuffisant pour continuer. Le débat a été exigeant, dur. Les habitants ont interrogé les « services publics » sur leur présence et exprimé leurs craintes que l'habitat social soit trop marqué, ils ont proposé de transformer ce service en service urbain et, tout au long de l'année 1995, l'expérience a continué avec le débat en cours à la lumière des questions des fédérations de locataires. Six mois de campagne cage d'escalier par cage d'escalier avec les correspondants de nuit ont amené à un renversement de position de la part des habitants. Jamais le terme « sécurité » n'a été employé. L'accent a été mis sur les représentations, les vécus, les phobies, les parcours qui expli-

quent qu'on se sente bien dans son quartier, qu'on trouve du confort social dans son immeuble. On parle de veille, d'écoute, de médiation.

UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CORRESPONDANTS ET DE SUIVI DE L'ACTION

Six personnes ont été embauchées dont un jeune, deux femmes pour des salaires de 6 000 francs net par mois. Le recrutement a été effectué hors quartier selon un profil adapté d'ambulancier, de pompier bénévole. Ils ont eu une formation initiale de six semaines avec la police, les pompiers, le SAMU et les associations puis ont bénéficié d'une formation continue d'octobre à mai sur une approche des violences urbaines que nous ouvrons aussi aux agents de terrain des bailleurs sociaux et aux conducteurs et vérificateurs de la société des transports urbains. La coordination avec la police et les services publics est satisfaisante. Après une période de doute ou de réserve, les travailleurs sociaux échangent des informations, la police répond aux appels des correspondants de nuit et adapte ses moyens à la nature des signalements opérés.

Le suivi de cette expérience est effectué par un groupe technique comprenant un psychologue, un psychosociologue, un ergonomiste, les bailleurs sociaux, des enseignants, un retraité de la police, un médecin. Une psychologue travaille à la cohésion du groupe. Une septième personne fait des remplacements, anime le service, valide des interventions, renvoie de l'information. Un compte rendu est fait aux habitants et au conseil communal de prévention de la délinquance.

DES ENSEIGNEMENTS MAIS AUSSI DES INTERROGATIONS

En terme d'enseignements, il faut être modeste. On a tout à apprendre des phénomènes nocturnes, mais le profil de la fonction se dessine. Le correspondant de nuit garantit la sécurité morale, la médiation sociale en cas de troubles et de conflits de voisinage, l'assistance à des personnes isolées ou en difficulté, la veille dans les parties collectives des immeubles, la prévention sociale à l'égard des biens, du patrimoine résidentiel et la prévention à l'égard des personnes et des biens (parking). Il joue l'interface entre des personnes, des situations, des événements et des services publics. Il met en évidence des anomalies qui méritent attention et alerte sur des dysfonctionnements techniques dangereux (gaz..).

On peut retenir deux grands axes à cette fonction. L'importance à accorder au temps. Le temps est un objet social construit, il est le produit de l'échange entre individus. La nuit, l'organisation du temps n'obéit plus à aucune règle et les troubles peuvent survenir n'importe quand. Il faut du temps pour que la personne ●●●



- se raconte, que le couple dévide ses oppositions, pour restituer aux personnes en souffrance la totalité de leur existence. Il faut du temps pour capter la confiance d'un groupe de jeunes, nouer des relations avec les plus réceptifs d'entre eux qui pourront après servir de vecteur à une pédagogie, à des conseils.

L'intervention des correspondants de nuit prend naissance au plus intime des processus sociaux, des drames personnels pour **découvrir entre l'appartement et la rue une série d'espaces publics où se jouent des fonctions de débat**, où les capacités de négociation se mesurent, où les habitants vérifient les tenants et aboutissants de leur statut social. Un lieu étant défini par ses limites, on peut se demander si dans certaines tours, l'appartement et les espaces publics intermédiaires ne se fondent pas en un tout indifférencié ; ce qui rend complexe et difficile les interventions. Les nombreuses médiations réalisées au domicile de couples en crise posent **une question d'espace de médiation et de sécurité**.

Les questions posées par la mise en place du service sont vastes : financement, questions juridiques liées aux limites de la sphère privée, de l'intervention des correspondants de nuit, de la compréhension des faits sociaux nocturnes. Nous travaillons donc l'idée d'un réseau national : pour assurer les bases du service, être un réseau de recherche partagée. ■

Jean-Yves GÉRARD

MONTAGE TECHNIQUE ET FINANCIER

2900 logements - 7 postes : 6 correspondants de nuits, 1 coordinateur

■ **PHASE EXPÉRIMENTALE** - d'octobre à décembre 1994 (trois mois) - financement à 100 % par deux bailleurs sociaux (S.A. Aiguillon construction et l'office public municipal d'HLM).

■ **COÛT TOTAL** 2 436 KF (de avril 1996 à fin 1997 : 21 mois).

- Financé à parts égales de 609 KF par :
 - les locataires (10 F/mois/logement),
 - la ville,
 - les bailleurs sociaux (SA Aiguillon construction, office public municipal d'HLM, Espacil).
- Le solde est pris en charge par :
 - la Caisse des dépôts et consignations : 200 KF
 - la DATAR : 140 KF
 - l'État au titre des Contrats initiative emploi : 117 KF
 - les copropriétés : 62 KF
 - le Conseil général : 60 KF

■ **COÛT ANNUEL** 1 392 000 F (40 F/mois/appartement)

■ **MAÎTRISE D'OUVRAGE** : régie de services OPTIMA

DÉBAT

Jean-Philippe Motte (adjoint au maire de la ville de Grenoble - Isère - chargé de la politique de la ville) : « *Est-ce qu'une partie de la fonction des correspondants de nuit ne relève pas de la faillite, ou du moins de l'insuffisance de la police, le soir et la nuit ? Et d'autre part, jusqu'où va l'espace public, peut-on y inclure l'appartement ?* »

Jean-Yves Gérard : « Jusqu'où va l'espace public ? C'est un vrai débat. Les correspondants de nuits montrent bien que dans le hall, dans les escaliers dans les armoires électriques, sur les paliers se jouent des fonctions très publiques de négociation sociale, de confrontation. L'habitant vérifie son statut à ce niveau-là. Il joue son honneur au niveau de la fonction de son palier. Je me demande si cet espace ne va pas plus loin : un espace est déterminé par ses frontières et ses limites. Dans certaines tours où l'intrication des niveaux et des liens est énorme, on se demande si tout cela ne se fond pas dans un indifférencié complètement public, avec des fonctions très complexes dans lesquelles l'appartement joue le même rôle que la palier ou l'entrée d'immeuble.

Le rôle de la police ? Je ne crois pas que les correspondants de nuit prennent la place de la police : on ne peut appeler la police quand un couple se confronte, s'il n'y a pas menace sur l'intégrité physique de la personne. Les deux niveaux (correspondant de nuit et police) ont chacun leur place et cela permet à la police de se centrer plus sur sa mission et d'être plus en prise avec ses propres objectifs. Il y a peut-être là, naissance de nouveaux modèles de services publics et de financements et de nouvelles modalités d'adaptation au contexte urbain (tour de table partenarial et préoccupation déontologique...). »

Jean-Philippe Motte : « Monsieur Gérard parle à partir d'une expérience forte et je dois lui rendre des points sur ce plan-là. Ceci dit, je pense qu'il est très important qu'on garde la notion d'un espace privé pour les personnes. Sur le rôle de la police : la police peut avoir, et elle a quelquefois, des fonctions de prévention et de dissuasion, tout autant que des fonctions de répression. Je pense qu'il faut faire attention à ne pas autoriser par ce genre de dispositif la police à ne plus accomplir l'ensemble de ses missions. »

